



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)

E8150-F

ID/205  
(ID/WG.266/8)



**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL**

**CREATION  
D'UNE  
ASSOCIATION MONDIALE  
DES  
ZONES INDUSTRIELLES  
D'EXPORTATION**

**Rapport d'une Réunion d'un groupe de travail d'experts**

**Manille (Philippines), 30 janvier-4 février 1978**

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	3
I. ORGANISATION DE LA REUNION	5
II. ACCORD SUR LES STATUTS ET LE REGLEMENT	6
III. FINANCES	7
IV. OBJECTIFS DE L'AMZIE	8
V. LE ROLE DE L'ONUDI DANS LA FONDATION DE L'AMZIE	9
 <u>Annexe</u>	
I. PROGRAMME DE TRAVAIL	11
II. LISTE DES PARTICIPANTS	13
III. LISTE DES DOCUMENTS	15

## INTRODUCTION

Depuis 1971, plusieurs pays en développement ont fait des démarches auprès de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI), à la recherche des diverses formes d'assistance technique qui leur permettraient d'établir des zones industrielles d'exportation ou de réorganiser les zones existantes.

Les zones industrielles d'exportation, moyen positif et dynamique de développement industriel axé sur les exportations, occupent à ce titre une place importante dans le programme de travail de l'ONUUDI. Elles se répandent actuellement dans les pays en développement, d'abord parce que la main-d'oeuvre bon marché est partout de plus en plus recherchée - notamment par les petites ou moyennes entreprises, qui y avaient un moyen de rendre leur production concurrentielle - ensuite parce que les fabricants ont tendance à répartir leurs usines sur le plan géographique. Les raisons de cette répartition diffèrent selon les industries; mais, pour les pays qui disposent des structures nécessaires et des capacités de négociation voulues, les avantages des déplacements ou des créations d'industries sont considérables.

Pour répondre à ces démarches, l'ONUUDI a sollicité l'aide des organes directeurs des zones existantes ou de leur personnel, d'ingénieurs-conseils et de bureaux de consultation spécialisés, tout en collaborant avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et la Banque mondiale pour la fourniture d'une assistance dans ce domaine.

Cette assistance a pris diverses formes. Le PNUD, l'ONUUDI et le Gouvernement irlandais ont financé un stage de formation organisé en Irlande, généralement deux fois par an. Plusieurs groupes de travail d'experts ont été réunis : en Irlande (1972), en Colombie (1974), en Autriche (1975), en République arabe d'Egypte (1977) et aux Philippines (1978).

Entre 1971 et 1978, près de 30 projets ont été menés à bien, allant d'études de pré-faisabilité à des études de faisabilité, de planification ou de gestion. En tout, plus d'un million de dollars ont été consacrés à diverses formes d'assistance technique, la plus grande partie des travaux étant sous-traités à des bureaux de consultation.

Huit études de pré faisabilité concluaient contre la création de zones industrielles d'exportation dans les pays en développement intéressés, du moins au stade actuel de leur développement.

L'ONUDI, particulièrement soucieuse de servir et de sauvegarder les intérêts des pays en développement dans ce domaine, a signalé les risques qu'entraînerait un contrôle insuffisant des activités des grands investisseurs, dont les budgets dépassent parfois ceux des petits pays en développement. Plusieurs pays en développement ont créé des zones industrielles d'exportation ou des zones industrielles azéées sur l'exportation de façon indépendante et sans avoir recours à l'assistance des Nations Unies, bien qu'en faisant appel aux services de l'ONUDI dans le domaine de la formation. Certains de ces pays ont demandé, et obtenu, une assistance technique postérieure à l'établissement de ces zones.

En 1974, un groupe de travail d'experts, réuni en Colombie, a demandé à l'ONUDI d'aider à fonder une association internationale pour aider les pays en développement à se communiquer leurs expériences et à collaborer à l'expansion des zones industrielles d'exportation. Pour commencer, l'ONUDI a réuni un groupe de travail composé de consultants spécialisés dans les zones industrielles d'exportation. Ce groupe a rédigé, en décembre 1975, un projet de Statuts et de Règlement pour l'association envisagée.

Lors d'un séminaire sur les zones industrielles d'exploitation dans les pays de la région arabe, organisé en République arabe d'Egypte en 1977, l'ONUDI a été priée de prendre des mesures pour la constitution d'une association internationale qui réunirait les organes directeurs des zones industrielles d'exportation. La première tâche de l'ONUDI fut de trouver un pays en développement qui accepterait d'accueillir la réunion au cours de laquelle l'association serait fondée.

Le Gouvernement philippin a proposé d'accueillir cette réunion en février 1978, et les pays intéressés ont été invités à y participer.

Trente-cinq pays en développement ont exprimé le souhait de participer à la réunion, certains à leurs propres frais. Trois d'entre eux n'ont pu y assister, et douze autres ont envoyé un observateur à leurs propres frais. Trente observateurs ont assisté à la réunion. (Voir le programme de travail de la réunion à l'annexe I et la liste des participants à l'annexe II.)

## I. ORGANISATION DE LA REUNION

L'ONUDI a engagé six consultants chargés d'étudier les projets de Statuts et de Règlement de l'association, et de rédiger des rapports sur les sujets suivants :

- Le secrétariat : composition et emplacement;
- Conditions d'admission à l'Association mondiale des zones industrielles d'exportation (AMZIE);
- Mode de financement de l'AMZIE;
- Services communs devant être fournis par l'AMZIE;
- Coopération pratique et déontologie;
- Publicité et promotion.

M. T.O. Peña a assuré la présidence de la réunion, dont l'organisation était confiée à M. P.F. Ryan, fonctionnaire de l'ONUDI. La liste des documents soumis aux participants figure en annexe III.

## II. ACCORD SUR LES STATUTS ET LE REGLEMENT

Le 2 février, deux séances ont été consacrées à l'examen des Statuts et du Règlement, auxquels un sous-comité a donné une forme définitive. Ces textes prévoient un Président, un Secrétaire général et un Conseil de 10 membres choisis compte tenu des impératifs de la répartition géographique.

L'Assemblée générale sera convoquée tous les deux ans. A titre exceptionnel, elle se réunira en 1979 (probablement en mars).

### III. FINANCES

Le financement de l'Association sera assuré par le versement d'un droit d'inscription de 1 000 dollars et d'une cotisation annuelle de 1 000 dollars, par la vente de ses publications et par la fourniture de services de consultants.

Le 3 février 1978, lors d'une réunion tenue à Bataan, les représentants de 33 pays se sont prononcés, à l'unanimité, en faveur de la création de l'AMZIE.

Le 4 février, la première Assemblée générale de l'AMZIE a été convoquée. Elle a élu Président M. Gamal El Sahrawi, Sous-Secrétaire d'Etat aux zones franches, chargé de la direction générale des investissements et des zones industrielles d'exportation d'Egypte (adresse : 8, rue Adly, B.P. 1007, Le Caire). M. Theodore Q. Peña, Président de la zone industrielle d'exportation de Bataan, a été élu Secrétaire général pour une période de trois ans (1978 à 1980). Pendant cette période, le Secrétariat de l'AMZIE aura pour siège les bureaux de M. T.Q. Peña.

L'Assemblée générale a élu les pays ci-après au Conseil de l'AMZIE :

- La Colombie, représentée par M. J.G. Comelin
- L'Inde, représentée par M. S. Rajgopal
- L'Irlande, représentée par M. P.R. Donnelly
- Le Libéria, représenté par M. J.G. Richards
- Maurice, représentée par M. E. Lim Fat
- Le Mexique, représenté par M. G. Teutli Otero
- Panama, représenté par M. H. Castro (remplaçant M. J. Montenegro)
- Les Philippines, représentées par M. R. Villa
- Sri Lanka, représentée par M. S. Ratwatte
- La République arabe de Syrie, représentée par M. Taha Bali



#### IV. OBJECTIFS DE L'AMZIE

L'AMZIE a pour objet d'encourager ses membres à entreprendre des actions communes et à se porter mutuellement assistance par divers moyens, tels que la collecte de statistiques sur l'exploitation des zones industrielles d'exportation, l'échange d'informations sur les mesures d'incitation à l'exportation et sur les investisseurs, et les échanges de stagiaires.

L'AMZIE renforcera le pouvoir de négociation des organes directeurs des zones industrielles d'exportation dans leurs relations avec les investisseurs et les aidera à fixer des normes communes de conduite dans des domaines tels que les mesures d'incitation à l'exportation. Elle leur permettra aussi de se communiquer des informations sur les investisseurs et de procéder à des échanges de personnel afin d'en perfectionner la formation.

La création de cette association intervient à un moment où les facteurs économiques de production, et notamment les salaires, incitent les pays industrialisés en nombre croissant à transférer certaines industries dans les pays où les salaires sont moins élevés. Tout indique que cette tendance continuera à s'accroître dans l'avenir prévisible. Les pays en développement qui seront prêts à accueillir ces nouveaux investissements bénéficieront donc d'un avantage considérable.

L'existence de l'AMZIE permettra aux organes directeurs des zones industrielles d'exportation d'entreprendre des actions communes pour mieux faire connaître les objectifs de ces zones, leurs avantages par rapport à leurs coûts, et pour montrer qu'elles peuvent servir le développement industriel de façon rentable.

Le budget prévu pour l'association est de 50 000 dollars par an.

## V. LE ROLE DE L'ONUDI DANS LA FONDATION DE L'AMZIE

L'ONUDI avait accepté de contribuer à la création de l'AMZIE, les projets d'assistance technique exécutés entre 1971 et 1975 ayant montré que les zones industrielles d'exportation étaient, pour les pays en développement, un bon moyen d'orienter leur industrialisation grâce à une législation originale et d'encourager les investissements dans les productions orientées vers l'exportation.

Les études faites prouvaient que les avantages de ces zones s'étendent à l'ensemble de l'économie et dépassent de beaucoup leurs coûts d'exploitation grâce à la stimulation donnée aux exportations, à la création d'emplois nouveaux et d'industries auxiliaires, à la promotion des transferts de techniques, au développement régional et, de façon générale, à l'élan donné à l'économie nationale tout entière. Le succès des zones industrielles d'exportation attire des investissements nouveaux dans les pays où elles sont implantées, et permet à ceux-ci de consolider leur réputation sur le plan industriel.

L'ONUDI a souligné qu'en participant à la fondation de l'AMZIE, elle entendait avant tout aider les pays en développement à présenter aux investisseurs éventuels des politiques d'investissements cohérentes, et encourager la création de mécanismes permettant de garantir les intérêts des employés contre tout risque d'exploitation.

A l'avenir, les membres de l'AMZIE pourraient, en renvoyant les investisseurs éventuels aux directives générales de l'association, les empêcher d'abuser de leur position - et notamment des promesses d'emplois nouveaux - pour obtenir des pays en développement des conditions exagérément favorables.

Les membres de l'AMZIE pourraient aussi adopter des décisions communes à propos des salaires, des horaires de travail, des congés et autres conditions d'emploi.

L'AMZIE pourrait entreprendre, avec l'aide éventuelle de l'Organisation des Nations Unies, des études qui permettraient d'obtenir des données précises sur des questions telles que les barèmes de salaires, les horaires de travail, les locations des usines, les importations et les exportations, les contingents, les tendances protectionnistes et la rentabilité des ZIE par rapport aux investissements publics.

Il importe d'autant plus de faire connaître les avantages des zones industrielles d'exportation pour les pays en développement que les idées fausses en la matière ne manquent pas, à cause notamment de la répugnance de nombreux fabricants à avouer que leurs produits sont fabriqués - totalement ou en partie - dans des pays en développement dont la réputation sur le plan industriel reste à faire. Expliquer la situation réelle à l'opinion publique montrerait l'influence positive que, dans les pays en développement les ZIE ont sur l'emploi, la valeur ajoutée, le change, les impôts locaux et nationaux, le transfert des techniques et, en général, la création d'industries grâce aux liaisons amont et aval.

Le Groupe de travail d'experts a décidé d'éviter l'expression "zones libres", qui prête souvent à confusion avec des institutions sans rapport avec l'industrie : ports francs, entrepôts en douane, "paradis fiscaux", magasins diplomatiques, etc.

ANNEXE I

PROGRAMME DE TRAVAIL

<u>Date et lieu</u>	<u>Manifestation</u>	<u>Orateur</u>
Lundi 30 janvier 17 heures-18 heures	Inscription à l'hôtel Silahis International	
Mardi 31 janvier 9 heures	Cérémonie d'ouverture Centre national de conférences des Philippines	M. T.Q. Peña, Président par intérim, Président de la zone industrielle d'exportation de Bataan (BEPZA)  M. R.P. Villa, Administrateur adjoint de la BEPZA  M. V.T. Paterno, Secrétaire du département de l'industrie  Représentant de l'ONU
	Adoption de l'ordre du jour Election du Bureau du Groupe de travail d'experts	
10 heures-11 h 15	Point I de l'ordre du jour Le secrétariat : composition et emplacement	M. E. Lim Fat
11 h 30-13 heures	Point II de l'ordre du jour Conditions d'admission à l'AMZIE	M. H.M. Pascual
14 h 30-15 h 45	Point III de l'ordre du jour Mode de financement de l'AMZIE	M. J. da Ponte
15 h 45-16 h 45	Exposé présenté par le Centre pour le développement industriel, de la Commission économique européenne	M. M. O'Hagan
Mercredi 1er février 8 h 30-10 heures	Point IV de l'ordre du jour Services communs devant être fournis par l'AMZIE	M. S. Rajgopal
10 h 30-12 h 30	Point V de l'ordre du jour Coopération pratique et déontologie	M. N. O'Brien

14 heures-16 heures	Point VI de l'ordre du jour Publicité et promotion	M. A. Weil
16 h 15	Exposé sur la production partagée	M. R. Bolin, Directeur du Flagstaff Institute, Arizona (Etats-Unis d'Amérique)
Judi 2 février 8 h 30-10 heures	Examen des Statuts et du Règlement de l'AMZIE	
10 h 30-12 h 30	Examen des Statuts et du Règlement de l'AMZIE	
14 heures-15 heures	Rédaction de la décision relative à la fondation de l'AMZIE	
15 heures-16 heures	Examen des procédures à suivre en cas de fondation de l'AMZIE - Propositions relatives au Bureau, aux membres du Conseil et à l'annonce officielle de la fondation de l'Association	
Vendredi 3 février 8 heures-9 h 45	Déplacement à Bataan	
10 h 30-12 h 30	Visite de la zone industrielle d'exportation de Bataan	
14 heures-17 heures	Election du Bureau de l'AMZIE, examen des questions diverses, rédaction des conclusions de la réunion et annonce officielle de la fondation de l'AMZIE par le Secrétaire général, devant la première Assemblée générale	
Samedi 4 février 9 heures-10 h 30	Cérémonie de clôture au siège de la BEPZA	M. T.T. Quiazon Jr, Secrétaire du Ministère du commerce M. T.Q. Peña

ANNEXE II

LISTE DES PARTICIPANTS

Bangladesh	Al Hussainy
Colombie	J.G. Comelin
Côte d'Ivoire	Aka Bogui T.
Egypte	G. El Sahrawi
Emirats arabes unis	Labib Al Sadoon
Grèce	Spyros Papageorgiou
Honduras	G.E. Padilla
Inde	N.K. Bharadwaj
Indonésie	F.G. Tumbelaka
Iran	Roushan Shams
Irlande	P.R. Donnelly
Jamahiriya arabe libyenne	M. Abu Bakr
Jamaïque	Byron Lewis
Jordanie	Ali H. Makahleh
Liban	E. Smine
Libéria	J.G. Richards
Malaisie	Amirrudin Bin Kacharuddin
Mexique	Guillermo Teutli Otero
Pakistan	Z.A. Shah
Panama	H. Castro
Philippines	Roberto P. Villa
République arabe syrienne	T. Bali
République arabe du Yémen	Taher Bin Yahya
République de Corée	Jin Wook Choi
Samoa	Hans Kruse
Sénégal	P.M. Diouf
Somalie	A.H.Y. Ayoon
Soudan	M. El Mannan
Sri Lanka	Sivali Ratwatte
Thaïlande	C. Vajrabhaja

Consultants

Etats-Unis d'Amérique	John Da Ponte
Etats-Unis d'Amérique	A. Weil
Inde	S. Rajgopal
Irlande	Niall O'Brien
Maurice	E.L. Lim Fat
Philippines	Horacio Pascual

Observateurs

S. Abbas, Conférences des Nations Unies sur le commerce et le développement	Kyung Ho Kim
Nahum Benzevi	O. Kreye
Ismael Bin Hamzah	Mohd. Nuri Latiff
R. Bolin	Nordin Kamaruddin
Teek Lai Chong	Uni Nayar, Organisation internationale du Travail
W.M. Curtis	M. O'Hagan, Communauté économique européenne
Mabeye Dvory	K. Sathirakol
Jorge Dupovy	Adnan Shams El Din
Abdul el Fattah	Mohd. Nuri San
Kalyananda Godage	John Sy
Carl D. Goderez	W.H. Tanaka
Abbas El Hosseiny	A.M. El Tahir
George Jereos	M. Watanabe
Brajovic Jokas, Ambassadeur de Yougoslavie	D. Wood-Gaines

ANNEXE III

LISTE DES DOCUMENTS

- ID/WG.266/1                    Practical co-operation and ethics  
                                  N.A. O'Brien
- ID/WG.266/2                    Type and location of the proposed WIFZA secretariat  
                                  E.L. Lim Fat
- ID/WG.266/3                    Proposed finance for the World Industrial Free Zone  
                                  Association  
                                  J. Da Ponte
- ID/WG.266/4                    Organizing for maximum public relations and  
                                  publicity at minimum cost to membership  
                                  A. Weil
- ID/WG.266/5                    Common service facilities to be provided by the  
                                  WEPZA  
                                  S. Rajgopal
- ID/WG.266/6                    Statuts de l'Association mondiale des zones  
                                  industrielles d'exportation (rédigés par le Groupe  
                                  de travail d'experts, Manille (République des  
                                  Philippines) 30 janvier-4 février 1978)
- ID/WG.266/7                    Règlement de l'Association mondiale des zones  
                                  industrielles d'exportation (rédigé par le Groupe  
                                  de travail d'experts, Manille (République des  
                                  Philippines) 30 janvier-4 février 1978)





---

Printed in Austria  
id.78-3772-July 1978-1,000

ID/285  
(ID/WG. 285/8)  
8 mars 1978  
FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

**C-665**



**78.11.06**